

17 avril 2015 – n° 06  
150041

## **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS**

Vu la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) en date du 24 mars 2014, notamment son article 134 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R423-15 ;

Considérant qu'à compter du 1er juillet 2015, les communes compétentes (délivrant les permis au nom du Maire), appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, auront la pleine responsabilité de l'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols (AOS) ;

Considérant l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme qui stipule : « l'autorité compétente peut charger des actes d'instruction :

- a) Les services de la commune,
- b) Les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités,
- c) Les services d'un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités,
- d) Une agence départementale créée en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales » ;

Considérant la proposition technique et financière de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges pour l'instruction des dossiers d'AOS ;

### **LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de confier l'instruction des AOS aux services de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 1er juillet 2015.

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités relatives à l'instruction des dossiers communaux des AOS par les services de la Communauté de communes de Saint-Dié-des Vosges.

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cet effet.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE



-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 17 avril 2015

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 27

Procurations ..... 8

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Christine FELDEN, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Dominique CHOBOUT
Patrick ZANCHETTA	à David VALENCE
Caroline PRIVAT	à Françoise LEGRAND
Isabelle DE BECKER	à Bruno TOUSSAINT
Ousseynou SEYE	à Christopher ZIEGLER
Johann RUH	à Christine FELDEN
Pierre JEANNEL	à Jacqueline THIRION
Michel CACCLIN	à Nadia ZMIRLI

-----  
Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----